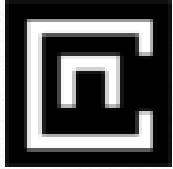




CADIOU POIVEY-LECLERCQ & ASSOCIÉS





ETUDE  
352  
NOTAIRES

Commission FAMILLE

9 avril 2026 – 18h-20h

MAÎTRISER LA FISCALITÉ DANS  
LA SÉPARATION ET LE DIVORCE

Tous les bons réflexes

Présentée par :

Joséphine TILLAYE-DUVERDIER

Avocate associée – FAMILYNKS

Aurélie TORCHET

Avocate associée – CADIOU POIVEY-  
LECLERCQ & ASSOCIÉS

Gabrielle GAUDRÉ

Avocate collaboratrice – FAMILYNKS

Justine MEYER

Notaire associée

## Annonce de plan :

INTRODUCTION

I. LA FISCALITÉ DU COUPLE DANS LA SÉPARATION ET LE DIVORCE

II. LA FISCALITÉ LIÉE AUX ENFANTS DANS LA SÉPARATION ET LE DIVORCE

CONCLUSION

# Introduction



RESTER ALERTES SUR LA FISCALITÉ OMNIPRÉSENTE

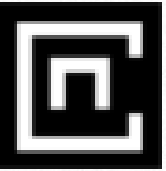
# Introduction



## ✓ Actualité fiscale

- Discussions autour de la Loi de Finances pour 2026
- Deux amendements, adoptés par l'Assemblée Nationale mais rejetés par le Sénat
  - Amendement n°I-2025
  - Amendement n°I-CF1079
  - Amendement n°I-2625
- CE, 15 décembre 2025 n°496235
- Evolution de la doctrine administrative :
  - Instruction du 14 janvier 2004 ;
  - Instruction du 24 juillet 2007 ;
  - Réponse ministérielle BRETON du 8 avril 2008 ;
  - Réponse ministérielle n°13927 publiée au JO le 26 mars 2013 ;
  - BOFIP BOI-RFPI-PVI-10-40-10 § 260 à 280 du 12 septembre 2012 mis à jour le 27 juin 2023

# Annonce de plan



I. LA FISCALITÉ DU COUPLE DANS LA SÉPARATION ET LE DIVORCE

II. LA FISCALITÉ LIÉE AUX ENFANTS DANS LA SÉPARATION ET LE DIVORCE

# I. LA FISCALITÉ DU COUPLE DANS LA SÉPARATION ET LE DIVORCE

# I. La fiscalité du couple dans la séparation et le divorce

## A. Au moment de la séparation

1. La question des déclarations de revenus, communes ou séparées, selon la forme d'union
2. Sur la solidarité des dettes fiscales de son conjoint et de son partenaire de PACS
3. La fiscalité de la contribution aux charges du mariage
4. La fiscalité des mesures provisoires : focus sur le couple marié en cas de saisine du juge aux affaires familiales

## B. Au moment du divorce

1. La prestation compensatoire
2. La liquidation du régime matrimonial



# I. La fiscalité du couple dans la séparation et le divorce

## A. Au moment de la séparation

### 1. La question des déclarations de revenus, communes ou séparées, selon la forme d'union

#### a- S'agissant des concubins

✓ IR

✓ IFI

- Article 964 du Code général des impôts
- Article 515-8 du Code civil
- Article 982 du Code général des impôts
- BOI-PAT-IFI-20-10-20, 8 juin 2018
- BOI-PAT-IFI-50-10-20, 8 juin 2018



# I. La fiscalité du couple dans la séparation et le divorce

## A. Au moment de la séparation

### 1. La question des déclarations de revenus, communes ou séparées, selon la forme d'union

#### b- S'agissant des partenaires de PACS

#### ✓ IR

- Article 7 du Code général des impôts, par renvoi aux règles applicables aux époux prévues à l'article 6 du même code
- TA Marseille, du 2 février 2024, n°2110659

#### ✓ IFI

- Article 964 du Code général des impôts
- BOI-PAT-IFI-50-10-10, 8 juin 2018

# I. La fiscalité du couple dans la séparation et le divorce

## A. Au moment de la séparation

### 1. La question des déclarations de revenus, communes ou séparées, selon la forme d'union

#### c- S'agissant des époux

#### ✓ Principe

- Article 6, 4. du Code général des impôts
- Communiqué de presse du Ministère de l'économie en date du 22 septembre 2025 n°889

#### ✓ Parallèle avec l'année du mariage et du PACS

- Article 6, 5. du Code général des impôts

#### ✓ IFI

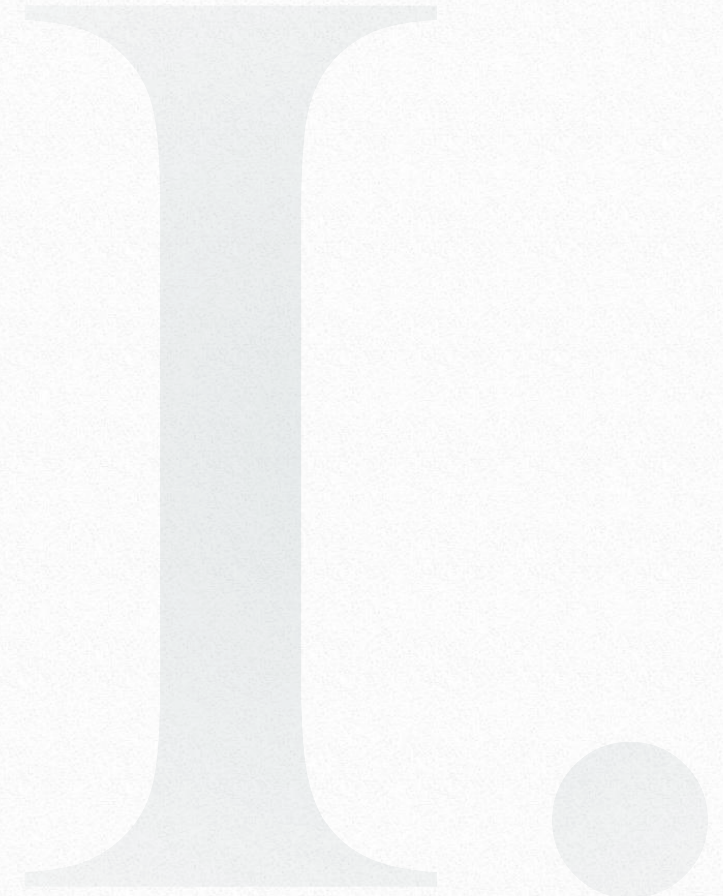
- Article 964 Code général des impôts, par renvoi à l'article 6, 4°, a et b du même code
- Lexbase Fiscal n°899 du 24 mars 2022 : Fiscalité du patrimoine

# I. La fiscalité du couple dans la séparation et le divorce

## A. Au moment de la séparation

### 2. Sur la solidarité des dettes fiscales de son conjoint et de son partenaire de PACS

- Article 1691 bis I du Code général des impôts
- Article 1691 bis II du Code général des impôts
- Article 1691 bis IV du Code général des impôts
- BOI-CTX-DRS-10-20151014



# I. La fiscalité du couple dans la séparation et le divorce

## A. Au moment de la séparation

### 3. La fiscalité de la contribution aux charges du mariage

- Article 6 du Code général des impôts
- Conseil constitutionnel, QPC du 28 mai 2020, n° 2020-842
- Article 3 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021, qui a modifié l'article 156, II, 2° du CGI ainsi que l'article 80 *quater* du CGI par la suppression de la mention « *lorsque son versement résulte d'une décision de justice ou de la convention mentionnée à l'article 229-1 du même code* »
- BOI-IR-BASE-20-30-20-40, 24 nov. 2014, § 10 ; § 30
- Article 80 *quater* du Code général des impôts

# I. La fiscalité du couple dans la séparation et le divorce

## A. Au moment de la séparation

4. La fiscalité des mesures provisoires : focus sur le couple marié en cas de saisine du juge aux affaires familiales

a- L'attribution de la jouissance gratuite du domicile conjugal : qu'en est-il du traitement fiscal de cet avantage en nature ?

### ✓ Rappel sur le statut du logement familial pendant la procédure de divorce

- Cass. 1re civ., 26 janv. 2011 n° 09-13.138
- Article 215, al. 3 du Code civil
- Article 255, 4° du Code civil
- Article 262-1 du Code civil
- Fasc. 1096 \_ IR - BASE D'IMPOSITION. - Déduction des pensions alimentaires versées entre époux ou entre ex-époux. Contribution aux charges du mariage.
- Cass. 1re civ., 24 janv. 2018, n° 17-11.001

# I. La fiscalité du couple dans la séparation et le divorce

## A. Au moment de la séparation

### 4. La fiscalité des mesures provisoires : focus sur le couple marié en cas de saisine du juge aux affaires familiales

#### a- L'attribution de la jouissance gratuite du domicile conjugal : qu'en est-il du traitement fiscal de cet avantage en nature ?

α- Lorsque la jouissance est accordée à titre onéreux

β- Lorsque la jouissance est accordée à titre gratuit

- Article 156, II, 2° du Code général des impôts
- Conseil constitutionnel, QPC du 28 mai 2020, n° 2020-842

#### ✓ Focus : la jouissance gratuite comme « faux avantage » pour l'époux bénéficiaire

- Exemple schématique :
  - ❖ Valeur locative de marché : 1 200 € / mois
  - ❖ Abattement de précarité : 20 %
  - ❖ Avantage en nature retenu : 960 € / mois (à ajuster au prorata des droits de propriété du non-occupant au regard de la nature du bien).

# I. La fiscalité du couple dans la séparation et le divorce

## A. Au moment de la séparation

4. La fiscalité des mesures provisoires : focus sur le couple marié en cas de saisine du juge aux affaires familiales

b- Focus sur le devoir de secours et plus précisément les mesures financières au titre du devoir de secours

### ✓ Principe général : déductibilité pour le débiteur / imposition pour le créancier

- Article 156, II, 2° du Code général des impôts
- BOI-IR-BASE-20-30-20-30, 12 sept. 2012, § 240
- BOI-IR-BASE-20-30-20-40, 24 nov. 2014, § 240
- CAA Paris, 2e ch., 9 avr. 1996, n° 95PA00754

### ✓ Focus sur le devoir de secours sous la forme de la prise en charge du remboursement d'une quote-part d'emprunt

- Rép. min. n° 11918 : JOAN A 3 mai 2022, p. 2983, Vidal A.
- Article 79 du Code général des impôts
- Lexis Pratique Fiscal - F-1080 - Charges déductibles du revenu global

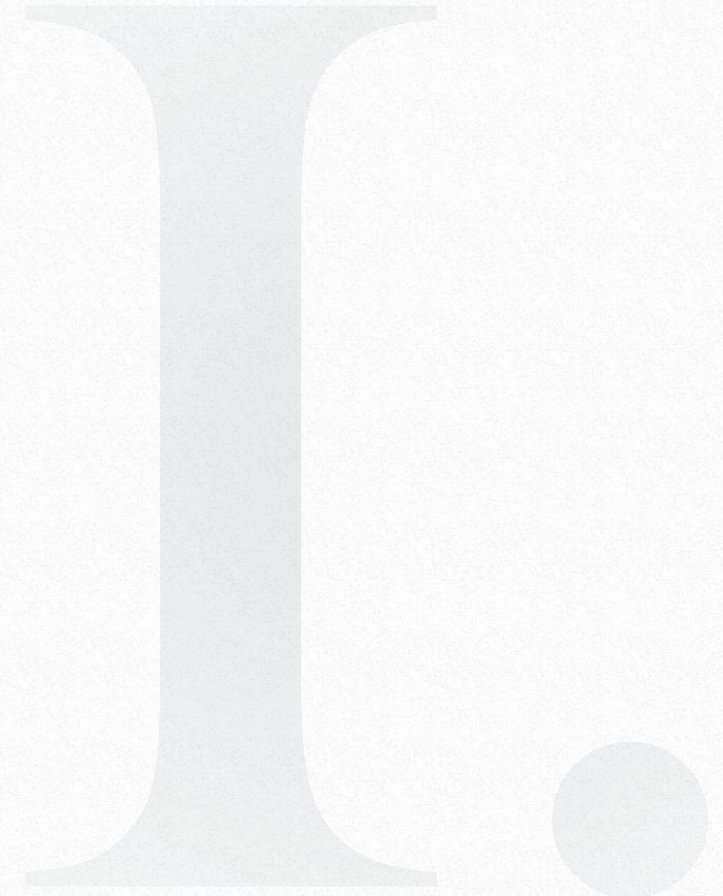
# I. La fiscalité du couple dans la séparation et le divorce

## A. Au moment de la séparation

### 4. La fiscalité des mesures provisoires : focus sur le couple marié en cas de saisine du juge aux affaires familiales

#### c- Fiscalité de la provision *ad litem*

- BOI-IR-BASE-20-30-20-40, 2 mai 2014



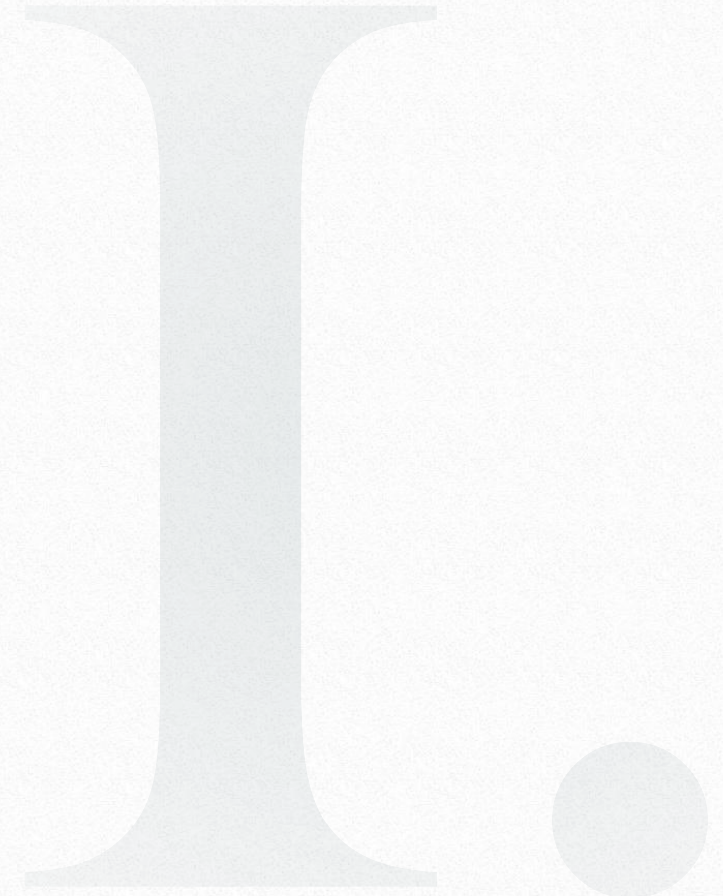
# I. La fiscalité du couple dans la séparation et le divorce

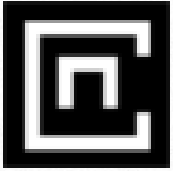
## A. Au moment de la séparation

### 4. La fiscalité des mesures provisoires : focus sur le couple marié en cas de saisine du juge aux affaires familiales

#### d- Fiscalité de l'avance sur la communauté

- Article 255 du Code civil
- BOI-IR-BASE-20-30-20-40, 2 mai 2014
- BOI-IR-CHAMP-20-20-10, 3 juin 2016





# I. La fiscalité du couple dans la séparation et le divorce

## B. Au moment du divorce

### 1. La prestation compensatoire

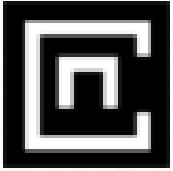
a-/ Capital « immédiat » de l'article 274 du Code civil

b-/ Capital « échelonné » ou « indexé » de l'article 275 du Code civil et rente viagère de l'article 276 du Code civil ou temporaire de l'article 278 du Code civil

c-/ Prestation compensatoire « mixte »

d-/ Fiscalité de la prestation compensatoire en cas de décès du débiteur

### 2. La liquidation du régime matrimonial



# I. La fiscalité du couple dans la séparation et le divorce

## B. Au moment du divorce

### 1. La prestation compensatoire

a-/ Capital « immédiat » de l'article 274 du Code civil

i-/ Versement d'une somme d'argent, en une ou plusieurs fois, sur une durée inférieure à 12 mois

#### Impôt sur les revenus

##### ➤ Règles d'imposition de base

Art.199 octodécies CGI

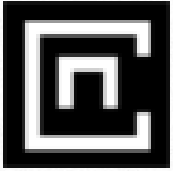
BOI-IR-RICI-160-20 publié le 29 avril 2025, § 20

##### ➤ Cas particuliers (versement sur 2 années civiles/ versement par le débiteur au-delà de 12 mois)

BOI-IR-RICI-160-10 publié le 10 septembre 2012, § 90

Instruction du 23 mars 2012, BOI 5 B-15-12

CE, 14 octobre 2020, décision n°421028



# I. La fiscalité du couple dans la séparation et le divorce

## B. Au moment du divorce

### 1. La prestation compensatoire

#### a-/ Capital « immédiat » de l'article 274 du Code civil

#### i-/ Versement d'une somme d'argent, en une ou plusieurs fois, sur une durée inférieure à 12 mois

#### Droits d'enregistrement

Art. 1133 ter CGI

Art. 1712 CGI

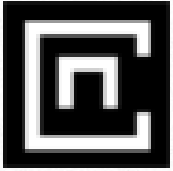
Civ.1ère, 16 mars 2004, pourvoi n°01-03.534 ; 25 avril 2006, pourvoi n°05-18.540

Art. 635 CGI

Art. 1090 A et B CGI

Réponse ministérielle du 10 juin 2010, question écrite n°1790

Réponse ministérielle dite « Larrivé » du 31 décembre 2019, question écrite n°21216



# I. La fiscalité du couple dans la séparation et le divorce

## B. Au moment du divorce

### 1. La prestation compensatoire

a-/ Capital « immédiat » de l'article 274 du Code civil

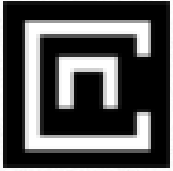
ii-/ Attribution de biens en propriété ou d'un usufruit ou d'un droit d'usage et d'habitation, temporaire ou viager

### Impôt sur les revenus

Art. 199 octodécies CGI

BOI-IR-RICI-160-20 publié le 29 avril 2025, § 130

CE, 14 mai 2007, requête n°278499



# I. La fiscalité du couple dans la séparation et le divorce

## B. Au moment du divorce

### 1. La prestation compensatoire

a-/ Capital « immédiat » de l'article 274 du Code civil

ii-/ Attribution de biens en propriété ou d'un usufruit ou d'un droit d'usage et d'habitation, temporaire ou viager

#### Droits d'enregistrement

➤ S'il s'agit de l'attribution en pleine propriété de bien communs ou indivis au créancier

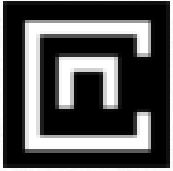
Art. 746 CGI

Art. 879 et suivants CGI

➤ Si bien propre ou personnel du débiteur attribué en pleine propriété au créancier

Art. 1020 CGI

Art. 879 et suivants CGI



# I. La fiscalité du couple dans la séparation et le divorce

## B. Au moment du divorce

### 1. La prestation compensatoire

a-/ Capital « immédiat » de l'article 274 du Code civil

ii-/ Attribution de biens en propriété ou d'un usufruit ou d'un droit d'usage et d'habitation, temporaire ou viager

### Droits d'enregistrement

➤ En cas d'attribution au créancier d'un usufruit ou d'un droit d'usage et d'habitation

#### Calcul de l'assiette des droits d'enregistrement

Art. 669 I et II du CGI

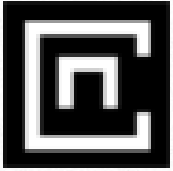
BOI-ENR-DMTG-20-10-20-20 publié le 2 septembre 2016, § 190, 200 et 210

#### Taux des droits d'enregistrement

Art. 746 CGI

Art. 1020 CGI

Art. 879 et suivants CGI



# I. La fiscalité du couple dans la séparation et le divorce

## B. Au moment du divorce

### 1. La prestation compensatoire

a-/ Capital « immédiat » de l'article 274 du Code civil

ii-/ Attribution de biens en propriété ou d'un usufruit ou d'un droit d'usage et d'habitation, temporaire ou viager

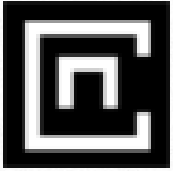
### Impôt sur la plus-value immobilière

Réponse Ministérielle du 29 août 2006, question écrite n°83591  
BOI-RFPI-PVI-10-30 publié le 11 février 2023, §20

### Impôt sur la fortune immobilière

Art. 965 CGI

Art. 968 CGI



# I. La fiscalité du couple dans la séparation et le divorce

## B. Au moment du divorce

### 1. La prestation compensatoire

b-/ Capital échelonné ou indexé de l'article 275 du Code civil et rente viagère de l'article 276 du Code civil ou temporaire de l'article 278 du Code civil

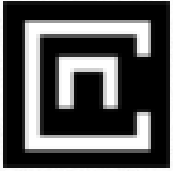
Rappel des règles de révision

Impôt sur les revenus

➤ Règles d'imposition de base

Art. 156 II 2 du CGI

Art. 80 quater du CGI



# I. La fiscalité du couple dans la séparation et le divorce

## B. Au moment du divorce

### 1. La prestation compensatoire

b-/ Capital échelonné ou indexé de l'article 275 du Code civil et rente viagère de l'article 276 du Code civil ou temporaire de l'article 278 du Code civil

#### Impôt sur les revenus

##### ➤ Cas de substitution d'un capital à tout ou partie de la rente

Art. 276-4 du C.civ

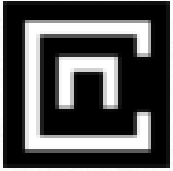
Art.199 octodécies CGI

BOI-IR-RICI-160-20 publié le 29 avril 2025, § 170 à 220

##### ➤ Cas de libération anticipée du capital dit échelonné ou indexé

Art. 275 al.3 et 4 du C.civ

BOI-IR-RICI-160-20 publié le 29 avril 2025, § 230 et 240



# I. La fiscalité du couple dans la séparation et le divorce

## B. Au moment du divorce

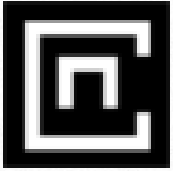
### 1. La prestation compensatoire

b-/ Capital échelonné ou indexé de l'article 275 du Code civil et rente viagère de l'article 276 du Code civil ou temporaire de l'article 278 du Code civil

#### Droits d'enregistrement

➤ Cas de substitution d'un capital à tout ou partie de la rente

Art. 1133 ter alinéa 2 du CGI



# I. La fiscalité du couple dans la séparation et le divorce

## B. Au moment du divorce

### 1. La prestation compensatoire

#### c-/ Prestation compensatoire mixte

Art. 276 al. 2 du C. civ. : capital immédiat + rente

Art. 275-1 du C. civ. : capital immédiat + capital échelonné

#### Impôt sur les revenus

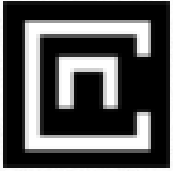
Art.199 octodécies CGI

CC, décision n° 2019-824, QPC du 31 janvier 2020, ayant modifié la loi de finances pour 2021

BOI-IR-RICI-160-20 publié le 29 avril 2025, § 110

Art. 156 II 2 du CGI

Art. 80 quater du CGI



# I. La fiscalité du couple dans la séparation et le divorce

## B. Au moment du divorce

### 1. La prestation compensatoire

#### d-/ Fiscalité de la prestation compensatoire en cas de décès du débiteur

#### i-/ en cas de paiement instantané de la prestation compensatoire par les héritiers (article 280 du Code civil)

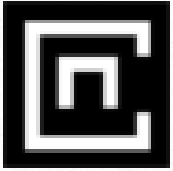
#### Impôt sur les revenus

BOI-IR-RICI-160-20 publié le 29 avril 2025, § 270

#### Droits de mutation par décès

Art.768 CGI

BOI-IR-RICI-160-20 publié le 29 avril 2025, § 250



# I. La fiscalité du couple dans la séparation et le divorce

## B. Au moment du divorce

### 1. La prestation compensatoire

d-/ fiscalité de la prestation compensatoire en cas de décès du débiteur

i-/ en cas de paiement instantané de la prestation compensatoire par les héritiers (article 280 du Code civil)

### Droits d'enregistrement

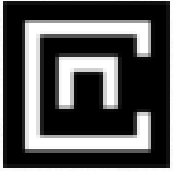
BOI-IR-RICI-160-20 publié le 29 avril 2025, § 260

Art. 1133 ter alinéa 2 du CGI

Art. 746 CGI

Art. 1020 CGI

Art. 879 et suivants CGI



# I. La fiscalité du couple dans la séparation et le divorce

## B. Au moment du divorce

### 1. La prestation compensatoire

#### d-/ Fiscalité de la prestation compensatoire en cas de décès du débiteur

#### ii-/ en cas de maintien de la forme initiale de la prestation compensatoire (article 280-1 du Code civil)

BOI-IR-RICI-160-20 publié le 29 avril 2025, § 280

# I. La fiscalité du couple dans la séparation et le divorce

## B. Au moment du divorce

### 2. La liquidation du régime matrimonial - Le droit de partage

#### Droit de Partage

##### ✓ Définition

- L'impôt que l'on doit régler lorsque des personnes qui détiennent un ou plusieurs biens ensemble décident d'y mettre fin et de se répartir les biens

##### ✓ Taux

- Le taux n'est pas toujours le même : il dépend de l'origine de l'indivision
- Article 746 CGI - taux réduit de 1,1 % s'applique dès lors que le partage est consécutif à une séparation de corps, un divorce ou une rupture de PACS.

##### ✓ Base Taxable

- BOI-ENR-PTG-10-10 : « *l'actif brut cumulé des biens français et étrangers, déduction faite du passif grevant la masse indivise* »

# I. La fiscalité du couple dans la séparation et le divorce

## B. Au moment du divorce

### 2. La liquidation du régime matrimonial - Le droit de partage

#### ✓ Actif taxable

- L'intégralité des biens figurant en actif
- BOI-ENR-PTG-10-10 n°180 : « *les biens doivent, en principe, être estimés à la date de l'acte de partage* »

#### ✓ Passif déductible

- BOI-ENR-PTG-10-10 n° 190 : « *les parties ne sont pas tenues de justifier du passif, ni de le détailler, elles peuvent indiquer son montant en bloc* ».
- *Quid de l'impôt afférent à une plus-value latente ?*
- *Quid des récompenses ?*
- *Quid des frais de partage ?*

# I. La fiscalité du couple dans la séparation et le divorce

## B. Au moment du divorce

### 2. La liquidation du régime matrimonial – Le partage verbal

- Le droit de partage est un « droit d'acte »
- Selon l'article 229-3 du Code civil, chaque convention de divorce doit impérativement définir « *les modalités du règlement complet des effets du divorce* », sous peine de nullité.
- Article 1476 Code civil : « *Le partage de la communauté est interdit durant sa durée* ».
- Le partage verbal d'un prix de vente
  - Réponse ministérielle Beauguitte n° 4813 : JOAN 18 mai 1960

# I. La fiscalité du couple dans la séparation et le divorce

## B. Au moment du divorce

### 2. La liquidation du régime matrimonial – Convention d'indivision

#### ✓ Objectif :

- Réduire le coût fiscal de l'opération et sécuriser la transmission des fonds entre les parties.
- La convention d'indivision répond à l'impératif posé par l'article 229-3 du Code civil, qui impose que la convention de divorce prévoie le règlement complet des effets du divorce.
- *Quid du maintien en indivision cumulé avec une absence d'indemnité d'occupation ?*
- *Quid de l'impôt sur la plus-value de l'ancienne résidence principale ?*
  - Réponse ministérielle BRETON du 8 avril 2008, n° 14197
  - CE, 9e et 10e ch. réunies, 15 déc. 2025, n° 496235

# I. La fiscalité du couple dans la séparation et le divorce

## B. Au moment du divorce

### Parenthèse sur la licitation

#### ✓ Dans quelle situation recommander la licitation ?

- En présence de concubins
- Exemple chiffré :
- Deux concubins sont propriétaires à hauteur de moitié chacun d'une maison valorisée 100.000 € et il reste un passif de 50.000 €.
  - Si l'on présente l'acte sous forme de licitation, le prix de licitation s'élève 50.000,00 €  
(100.000 x 50% = 50.000)
  - La fiscalité est la suivante :  $(50.000 \times 6,3185 \%) + (100.000 \times 0,10\%) = 3.259,25 \text{ €}$

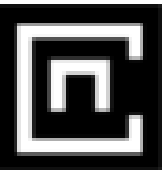
# I. La fiscalité du couple dans la séparation et le divorce

## B. Au moment du divorce

### Parenthèse sur les émoluments du notaire

Type d'opération	Emoluments TTC (calcul rapide)	Base de calcul
Partage d'une communauté	1,20 %	Valeur brute des biens partagés
Reprises de biens propres	0,60 %	Montant des reprises sous déduction des récompenses dues à la communauté portant sur les mêmes biens
Partage de biens indivis (époux séparés de biens ou partenaires pacsés)	0,65 %	Valeur brute des biens indivis
Licitation entre concubins	0,65 %	Valeur brute des biens licités
Liquidation d'un régime de participation aux acquêts	1,20 %	Différence entre patrimoines finaux bruts et patrimoines originaux bruts
Partage d'indivision (époux mariés en participation aux acquêts)	0,65 %	Valeur brute des biens indivis effectivement partagés
Convention d'indivision	0,60 %	Valorisation brute du bien immobilier

## II. LA FISCALITÉ LIÉE AUX ENFANTS DANS LA SÉPARATION ET LE DIVORCE



## II. La fiscalité liée aux enfants dans la séparation et le divorce

### A. La fiscalité de la contribution à l'entretien et à l'éducation de l'enfant mineur

1. En présence d'une résidence principale et d'un droit de visite et d'hébergement
2. En présence de résidence alternée

### B. La contribution à l'entretien et à l'éducation de l'enfant majeur

1. Le rattachement fiscal de l'enfant majeur
2. Le traitement fiscal de la contribution à l'entretien et à l'éducation de l'enfant majeur

## II. La fiscalité liée aux enfants dans la séparation et le divorce

### A. La fiscalité de la contribution à l'entretien et à l'éducation de l'enfant mineur

#### 1. En présence d'une résidence principale et d'un droit de visite et d'hébergement

##### a- Bénéfice fiscal du côté du parent qui bénéficie de la résidence principale

- Article 194, I du Code général des impôts
- Article 194, II du Code général des impôts

## II. La fiscalité liée aux enfants dans la séparation et le divorce

### A. La fiscalité de la contribution à l'entretien et à l'éducation de l'enfant mineur

#### 1. En présence d'une résidence principale et d'un droit de visite et d'hébergement

##### b- Bénéfice fiscal du côté du parent qui bénéficie d'un droit de visite et d'hébergement

- Article 156, II, 2° du Code général des impôts
- Article 158, 5, a du Code général des impôts

#### ✓ La pension alimentaire

- Article 373-2-2 du Code civil
- Article 156, II, 2° du Code général des impôts
- Rép. Min. du 3 mai 2022 à la question écrite n° 22582
- Sort d'une pension alimentaire versée par une personne non domiciliée fiscalement en France à un résident français - Commentaire par Frédéric Douet

#### ✓ Les frais directement pris en charge

- Article 373-2-2 du Code civil
- CE, 5 juill. 2021, n° 434517
- Rép. min. Nilès, no 40940, JOAN Q 18 mai 1981, p. 2091
- CE, 7ème et 9ème sous-section, 14 oct. 1983, req. n° 40013
- Article 194, I du Code général des impôts

## II. La fiscalité liée aux enfants dans la séparation et le divorce

### A. La fiscalité de la contribution à l'entretien et à l'éducation de l'enfant mineur

#### 1. En présence d'une résidence principale et d'un droit de visite et d'hébergement

##### b- Bénéfice fiscal du côté du parent qui bénéficie d'un droit de visite et d'hébergement

#### ✓ Le droit d'usage et d'habitation

- Article 373-2-2 du Code civil

#### ✓ Le capital

- Article 373-2-3 du Code civil
- Article 80 *quater* du Code général des impôts
- Article 91 *quinquies* du Code général des impôts
- Article 757 A du Code général des impôts
- Article 80 *quater* du Code général des impôts

## II. La fiscalité liée aux enfants dans la séparation et le divorce

### A. La fiscalité de la contribution à l'entretien et à l'éducation de l'enfant mineur

#### 1. En présence d'une résidence principale et d'un droit de visite et d'hébergement

##### c- Débat sur l'étendue de la déductibilité et limites de la pension alimentaire

- Débats sur le projet de Loi de finances pour 2026
- <https://politique.pappers.fr/amendement/n000008-defiscaliser-pensions-alimentaires-percues-lutter-contre-precarite-familles-monoparentales-AMANR5L17PO838901BTC2121P0D1N000008>
- Article 80 septies du Code général des impôts
- Article 156 du Code général des impôts
- [https://www.senat.fr/amendements/2025-2026/138/jeu\\_classe.html](https://www.senat.fr/amendements/2025-2026/138/jeu_classe.html)

## II. La fiscalité liée aux enfants dans la séparation et le divorce

### A. La fiscalité de la contribution à l'entretien et à l'éducation de l'enfant mineur

#### 2. En présence de résidence alternée

##### a- Rappel rapide sur les différentes formes de la résidence alternée

##### $\alpha$ - Résidence alternée égalitaire

- Cour d'appel, Paris, Pôle 3, chambre 2, 7 mars 2017 - n° 16/09868
- Cour d'appel, Paris, Pôle 3, chambre 2, 25 avril 2017 - n° 16/15820

##### $\beta$ - Résidence alternée inégalitaire

- Article 373-2-9 du Code civil
- Cass. 1re civ., 25 avr. 2007, n° 06-16.886

## II. La fiscalité liée aux enfants dans la séparation et le divorce

### A. La fiscalité de la contribution à l'entretien et à l'éducation de l'enfant mineur

#### 2. En présence de résidence alternée

b- Le cadre juridique : Résidence alternée de fait et résidence alternée judiciairement fixée

## II. La fiscalité liée aux enfants dans la séparation et le divorce

### A. La fiscalité de la contribution à l'entretien et à l'éducation de l'enfant mineur

#### 2. En présence de résidence alternée

##### c- Sort du quotient familial en résidence alternée

##### α- Principe général de partage entre les parents

- Article 194, I du Code général des impôts
- Cass. 1re civ., 9 sept. 2015, n° 14-23.687
- BOI-IR-LIQ-10-10-10-10, § 180 et 190
- Cons. const., décision n° 2021-907 QPC, du 14 mai 2021

## II. La fiscalité liée aux enfants dans la séparation et le divorce

### A. La fiscalité de la contribution à l'entretien et à l'éducation de l'enfant mineur

#### 2. En présence de résidence alternée

c- Sort du quotient familial en résidence alternée

β- Incidences fiscales du rattachement de l'enfant en résidence alternée

## II. La fiscalité liée aux enfants dans la séparation et le divorce

### A. La fiscalité de la contribution à l'entretien et à l'éducation de l'enfant mineur

#### 2. En présence de résidence alternée

##### d- Formes de la CEE et impacts fiscaux en résidence alternée

- Article 156, II, 2° du Code général des impôts
- Cons. const., 14 mai 2021, n° 2021-907 QPC
- Article 80 septies du Code général des impôts

## II. La fiscalité liée aux enfants dans la séparation et le divorce

### A. La fiscalité de la contribution à l'entretien et à l'éducation de l'enfant mineur

#### 2. En présence de résidence alternée

##### e- Case du parent isolé

- Article 194, II du Code général des impôts

VOTRE SITUATION FAMILIALE

---

SITUATION DU FOYER FISCAL EN 2024

Notice

■ **VOUS ÊTES : Célibataire** (ou vivant en union libre)

Si en 2024 vous souhaitez signaler un mariage, un Pacs ou le décès de l'usager Cliquer ici

- Vous ne vivez pas seul(e) au 1<sup>er</sup> janvier 2024  N
- Titulaire d'une pension (militaire, accident du travail) pour invalidité d'au moins 40 % ou de la carte d'invalidité ou de la carte mobilité inclusion (CMI) mention « invalidité ».  P

PARENT ISOLÉ

Notice

Vous êtes célibataire et, au 1er janvier 2024 (ou au 31/12 en cas de séparation), vous vivez seul(e) avec vos enfants ou des personnes invalides recueillies sous votre toit, cochez la case.  T



Indiquez les informations relatives à vos enfants et aux autres personnes comptées à charges ou rattachées

**Enfants non mariés de moins de 18 ans (nés du 01.01.2006 au 31.12.2024) ou handicapés quel que soit l'âge**

Vous n'avez déclaré aucun enfant dans cette catégorie.

Déclarer un enfant à charge

**Enfants en résidence alternée ou à charge partagée, non mariés de moins de 18 ans (nés du 01.01.2006 au 31.12.2024) ou handicapés quel que soit l'âge**

Vous n'avez déclaré aucun enfant dans cette catégorie.

Déclarer un enfant à charge

**Autres personnes invalides à charge, vivant sous votre toit**

Vous n'avez déclaré aucune personne dans cette catégorie.

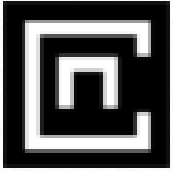
Déclarer une personne à charge

## II. La fiscalité liée aux enfants dans la séparation et le divorce

### A. La fiscalité de la contribution à l'entretien et à l'éducation de l'enfant mineur

#### 3. Focus sur le sort des prestations familiales en fonction du mode de résidence mis en place

- Article R. 513-1 du Code de la sécurité sociale
- Cass. 2e civ., 18 janv. 2006, n° 04-30.380
- Cass. soc., 8 mai 1980, n° 79-10.273
- Cass. soc., 25 oct. 1990, n° 88-19.524
- Article L. 521-2 du Code de la sécurité sociale
- Article L. 531-5 du Code de la sécurité sociale
- Article R. 521-3 du Code de la sécurité sociale
- caf.fr
- Cass. 1re civ., 25 avr. 2007, n° 06-16.886



## II. La fiscalité liée aux enfants dans la séparation et le divorce

### B. La contribution à l'entretien et à l'éducation des enfants majeurs

#### 1. Le rattachement fiscal de l'enfant majeur

i-/ Quelles sont les conditions pour qu'un enfant majeur soit rattaché à la déclaration fiscale de l'un de ses parents, séparés ou divorcés ?

Art.6.3 et 196 bis CGI

ii-/ Quelles sont les conséquences de ce rattachement ?

Art. 81 bis et 196 B CGI

#### 2. Le traitement fiscal de la contribution à l'entretien et à l'éducation de l'enfant majeur

i-/ Déductibilité

Art. 156 II-2° et 196 B du CGI

ii-/ Imposition

Art. 80 septies du CGI

# CONCLUSION

Temps de questions : 5 minutes





CADIOU POIVEY-LECLERCQ & ASSOCIÉS

